

FOCUS - COMPTER LES PERSONNES SANS DOMICILE

Julien Damon

CNAF | *Informations sociales*

2014/4 - n° 184
pages 70 à 72

ISSN 0046-9459

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2014-4-page-70.htm>

Pour citer cet article :

Damon Julien, « Focus - Compter les personnes sans domicile »,
Informations sociales, 2014/4 n° 184, p. 70-72.

Distribution électronique Cairn.info pour CNAF.

© CNAF. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Focus

Compter les personnes sans domicile

Julien Damon – sociologue

L'Insee a publié en 2013 les premiers résultats de sa seconde grande enquête, en une dizaine d'années, sur les sans-domicile (Insee, 2013). L'Institut compte 141 500 personnes sans domicile, soit une augmentation de près de 50 % en dix ans. Pour ces enquêtes, une personne est dite sans-domicile si elle a passé la nuit précédant l'enquête dans un lieu non prévu pour l'habitation (on parle alors de sans-abri), ou dans un service d'hébergement pour les sans-domicile.

Une augmentation sensible du nombre de personnes sans domicile

Pour le mois de janvier 2001, l'Insee dénombrait, en effet, 86 500 sans-domicile (dont 16 000 enfants). En janvier 2011, l'Insee avait communiqué le chiffre de 133 000 sans-domicile, chiffre valable pour la deuxième partie des années 2000. Ce chiffre a été ensuite repris par la Fondation Abbé Pierre, notamment dans son rapport 2013 sur l'état du mal-logement en France.

Il faut bien distinguer la situation des personnes prises en charge (plus ou moins bien, plus ou moins complètement) et celle des personnes complètement sans abri, c'est-à-dire à la rue. Ces dernières correspondent à l'image très visible que l'on a des SDF dans l'espace public. En 2001 comme en 2012, ces sans-abri représentent environ un dixième de la population des sans-domicile. Il n'y a pas 100 000 sans-abri en France ; ils étaient quelques milliers en 2001 et plus de 10 000 en 2012.

La population sans domicile comptée et analysée par l'Insee comprend ainsi des sans-abri mais aussi les autres sans-domicile qui, sans l'hébergement ou le logement aidé qu'ils occupent, seraient sans

abri. On trouve ainsi 11 % des sans-domicile dans des centres d'hébergement où ils ne résident pas au sens propre (puisque'ils doivent les quitter le matin) ; 12 % sont dans des hôtels payés par la collectivité et 33 % dans des logements – ce qui peut surprendre : il s'agit de personnes, le plus souvent de ménages, qui occupent un logement en sous-location avec une association ; enfin, 35 % des sans-domicile résident dans des centres d'hébergement où ils habitent à plein temps.

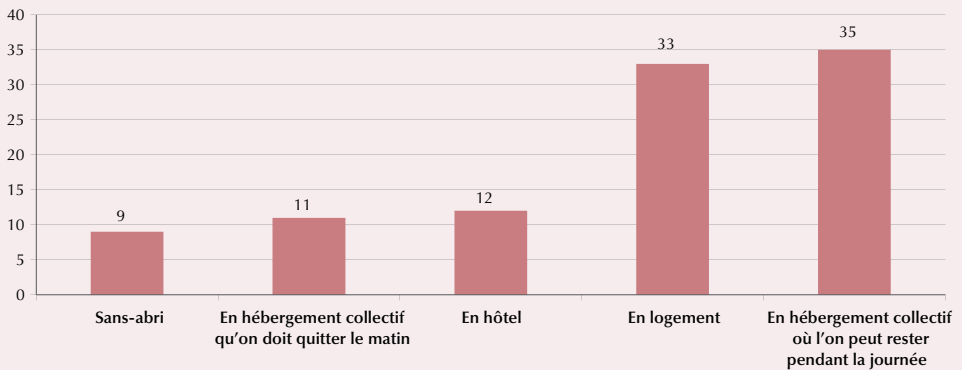
Dans l'enquête de 2001, on observait qu'au cours du mois qui avait précédé l'enquête, la moitié des sans-domicile avaient été principalement accueillis dans des centres d'hébergement, 40 % dans des logements aidés et moins de 10 % avaient dormi principalement dans des lieux non prévus pour l'habitation (les sans-abri).

Des données à interpréter avec précaution

Une grande hétérogénéité de situations

Bien au-delà des dénombrements sur lesquels se focalise l'attention, ces enquêtes Insee permettent de comprendre la situation des sans-domicile en termes de logement, de structure familiale, de parcours comme de droits sociaux. Or l'accent est trop souvent mis – les experts de l'Insee le déplorent depuis longtemps – sur « LE chiffre ». L'Insee, parfaitement conscient du risque, publie un chiffre qui deviendra rapidement LE chiffre. Il correspond à une population qui se trouve dans des situations en réalité très variées, allant de ménages logés dans des logements « normaux » mais financés par les pouvoirs publics, par l'intermédiaire des associations, à des individus isolés qui vivent depuis plusieurs années à la rue. La densité des problèmes, les formes familiales et

Graphique 1. Modes d'hébergement des sans-domicile début 2012 (en %)



Source : Insee, L'hébergement des sans-domicile en 2012, *Insee Première*, n° 1455, 2013.

les parcours de ces personnes n'ont pas grand-chose en commun. Et LE chiffre va souvent être employé pour désigner le cas des seuls sans-abri, conférant à ce problème, certes grave, une intensité qu'il n'a pas : les chiffres 2012 montrent bien que, parmi les sans-domicile, les personnes effectivement sans abri sont très minoritaires.

Le comptage, un exercice aussi ardu que délicat

Une deuxième remarque a trait aux difficultés de l'exercice. Il est compliqué, pratiquement, éthiquement et politiquement, de dénombrer les sans-abri vivant complètement dans l'espace public. Aboutir à un chiffre trop faible conduit le secteur associatif à affirmer que les experts minimisent le problème. Aboutir à des chiffres trop élevés peut effrayer le décideur, contraint d'innover. Et le sujet est si compliqué qu'il n'est pas possible de parvenir à une estimation indiscutable. À cet égard, le sociologue américain Christopher Jencks a proposé une image simple : il est difficile de trouver une aiguille dans une meule de foin. On le sait. Mais il est encore plus difficile, lorsque l'aiguille a été trouvée, de prouver qu'il n'y en a plus dans la meule. Il en va exactement de même pour les sans-abri dans la ville.

Des données à territorialiser

Une troisième remarque, toujours sur les chiffres, s'impose. La France, jacobine, aime encore les

chiffres nationaux. Or, en ce qui concerne les personnes sans domicile et plus précisément sans abri, les problématiques sont, en fait, très locales. Il importe plus de savoir combien de personnes sont dans cette situation dans chacune des différentes métropoles qu'à l'échelle nationale. C'est plus opératoire. En outre, d'autres méthodes de recensement, moins sophistiquées mais pouvant être répétées plus souvent devraient être développées.

Développer la régulation et la prise en charge des migrants au niveau européen

Enfin, une quatrième remarque mérite d'être formulée sur les origines de l'augmentation. Ses deux principaux moteurs pour la période qui va de 2001 à 2012 sont, d'une part, une croissance de l'offre des services (lesquels voient donc davantage de personnes passer par davantage de logements aidés et d'hébergements) et, d'autre part, l'immigration (notamment à travers la demande d'asile). En effet, en 2012, les étrangers sont majoritaires (53 %) parmi les sans-domicile en 2012 (contre 38 % en 2001) ; 45 % des sans-abri (donc complètement à la rue) et 73 % des sans-domicile accueillis à l'hôtel sont des étrangers francophones. Les exploitations ultérieures de l'enquête affineront ces proportions, avec les données sur les étrangers non francophones. Le sujet des sans-domicile, désormais pleinement relié à celui des

demandeurs d'asile et des sans-papiers, doit donc, comme les politiques migratoires, être traité au niveau européen. C'est à cette échelle que peuvent se développer des politiques d'équilibrage et d'obligations entre les différents pays de l'Union. La question des sans-domicile a d'ailleurs toujours été une question sociale doublée d'une question migratoire. Historiquement, l'errance se déroulait et se gère sur des territoires locaux. Aujourd'hui, elle ne peut plus être gérée aux échelles nationales, puisque la libre circulation est de règle à l'intérieur de l'espace Schengen.

Objectif zéro SDF ?

Au-delà de son intérêt intrinsèque et des exploitations très intéressantes qu'elle ne manquera pas de générer, cette enquête Insee montre deux choses fondamentales. Tout d'abord, par l'importance de la population sans-domicile étrangère, elle permet de souligner combien le sujet dépasse le seul cadre national. Ensuite, comme il s'agit d'une enquête très élaborée permettant plus des analyses fouillées que des chiffreages opérationnels, elle montre en creux que ce qui manque en matière de données, ce sont des chiffres locaux, à l'échelle des grandes villes, pour pouvoir agir efficacement. Ces chiffreages, qui pourraient être produits à pas annuel, viendraient utilement alimenter des stratégies visant une réduction voire une éradication du phénomène – au moins celui des sans-abri. Il ne s'agit pas d'une utopie sociale ou sécuritaire. C'est ce que développent depuis des années nombre d'autres grandes villes européennes, dans des contextes sociaux et politiques très différents. Il en va ainsi de Londres, qui, dans les années 2000, s'est fixé l'objectif de réduire d'un tiers le nombre de ses « *rough sleepers* » (sans-abri au sens de notre enquête Insee). La stratégie de coordination des interventions a donné de bons résultats, jusqu'à la crise récente. Il en va également des villes néerlandaises et suédoises, lesquelles ont la pleine responsabilité de cette question et fonctionnent avec des objectifs quan-

tifiés. Si ceux-ci ne sont pas pleinement atteints, ils permettent une information précise sur les échecs et succès. En France, il serait souhaitable que des systèmes d'information efficaces assurent une gestion efficiente de la prise en charge des sans-abri. Ce n'est pas le cas.

Une autre approche : combien ont été sans domicile une fois dans leur vie ?

Plutôt que de chercher à savoir combien de personnes sont sans domicile un soir donné, une autre option est de tenter de savoir combien de personnes ont été concernées au cours de leur vie. L'Insee a également produit des chiffres saisissants en ce sens. Ainsi, en métropole, 2 500 000 personnes ayant en 2006 un logement personnel déclaraient en avoir été privées au moins une fois dans le passé : 78 % ont été hébergées par un tiers, 14 % dans un service d'hébergement, 11 % ont dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation. Au total, 540 000 personnes ont donc connu la rue ou les services d'hébergement. Dit autrement, 1 % de la population en France déclare avoir connu une situation de sans-domicile.

Bibliographie

- Damon J., 2012, *La Question SDF. Critique d'une action publique*, Paris, Presses universitaires de France (Puf).
- Insee, 2009, « Une personne sur vingt s'est retrouvée sans logement personnel au cours de sa vie », *Insee Première*, n° 1225, février ; 2013, « L'hébergement des sans-domicile en 2012. Des modes d'hébergement différents selon les situations familiales », *Insee Première*, n° 1455, juillet.
- Jencks C., 1994, *The Homeless*, Cambridge (États-Unis), Harvard University Press.
- Marpsat M., 2008, « L'enquête de l'Insee sur les sans-domicile : quelques éléments historiques », *Courrier des statistiques*, n° 123, janvier-avril.